



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement**  
Cellule milieux aquatiques et pêche

Annecy, le **5 DEC. 2022**

**Rapport en vue de la consultation du public (article L123-19-1 du code de l'environnement)**

**Objet :** réserves de pêche sur les cours d'eau et plans d'eau de la Haute-Savoie

Les réserves de pêche dans les cours d'eau et plans d'eau de Haute-Savoie sont fixées par un arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral n°DDT-2020-1399 du 30 décembre 2020 arrive à échéance le 31 décembre 2022 (2 ans).

Le nouveau projet d'arrêté reconduit l'ensemble des mesures applicables dans l'arrêté n°DDT-2020-1399 auquel s'ajoute l'inscription d'une nouvelle réserve demandée par l'association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA) d'Annecy-Rivières :

- à l'article 1.1 : ajout d'un parcours supplémentaire interdit à la pêche :
  - dans le nant des Brassets sur la commune de Thorens-Glières, du pont de Pierre sur la D55 à la confluence avec la Filière sur 880 mètres de longueur,

Le reste du règlement est sans changement.


L'ensemble de ces modifications a été validé par la fédération départementale de pêche et l'agence française de la biodiversité.

Le projet d'arrêté préfectoral est soumis à la consultation du public pour une durée de 21 jours, conformément à l'article L123-19-1 du code de l'environnement.

En application de l'article R436-76 du code de l'environnement, l'arrêté est pris pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par ailleurs, tous les éléments issus des différents arrêtés comme les dates effectives d'ouverture et de fermeture, les réserves de pêche et les classements des plans d'eau dans l'une ou l'autre des catégories piscicoles, seront comme chaque année, regroupés dans le document unique nommé « Avis annuel », destiné à l'information du public et publié sur le site internet de la préfecture.

Le directeur départemental des territoires

  
Le directeur adjoint  
**Raphaël GUILLET**